



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 30 août 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-1203 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 16 AOÛT 2006

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 16 août 2006 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2006-1204 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 29 965,20 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - 307 788,58 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 - 5 602,73 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 29 - 1 091 392,91 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33, la liste des réquisitions numéro 32, ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 29 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	29 965,20 \$	14 au 18 août 2006
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	307 788,58 \$	14 au 18 août 2006
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	5 602,73 \$	14 au 18 août 2006
Liste des embauches numéro 29	Embauche de personnel temporaire	1 091 392,91 \$	31 juillet au 11 août 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1205 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-30 - 660 247,49 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 AOÛT 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-30 d'un montant total de 660 247,49 \$ pour la période du 10 au 16 août 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1206* **MODIFICATION - SOUTIEN À UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2006 - LES JOYEUX COPAINS DE SAINT-BENOIT - 400 \$**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2006-189, adoptée le 14 mars 2006, le conseil municipal a entériné le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire relativement au soutien des organismes communautaires et sportifs pour l'année 2006;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse des demandes de soutien aux organismes communautaires et sportifs pour l'année 2006, une erreur s'est glissée dans le dossier de l'organisme Les joyeux copains de Saint-Benoit et qu'une somme de 600 \$ a été versée à l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter la politique de l'ex-Ville de Hull pour le versement des subventions des clubs d'âge d'or au niveau du membership, la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 17 mai 2006, recommande le versement du montant additionnel de 400 \$ afin d'atteindre le montant maximal permis de 1 000 \$ pour un organisme qui a plus de 100 membres à son actif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser la somme de 400 \$ supplémentaire à l'organisme Les joyeux copains de Saint-Benoit, à titre de subvention pour l'année 2006, afin de se conformer à la Politique de subventions des clubs d'âge d'or de l'ex-Ville de Hull relativement au membership en vigueur.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'organisme Les joyeux copains de Saint-Benoit, 49, rue Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 5S6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	400 \$	Soutien aux organismes communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1207* **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2006 - ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR LES DEUX RIVES - 2 500 \$**

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball mineur Les Deux Rives n'a pu transmettre, pour des raisons administratives, sa demande dans les délais prévus lors de l'analyse 2006 des demandes de soutien aux organismes communautaires et sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le statu quo est maintenu dans l'octroi des subventions aux organismes par le conseil municipal en attente du dépôt du cadre de soutien;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 17 mai 2006, a accepté la demande de soutien de l'Association de baseball mineur Les Deux Rives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser la somme de 2 500 \$ à titre de subvention pour l'année 2006 à l'Association de baseball mineur Les Deux Rives, afin de respecter le statu quo par rapport à l'année 2005 ainsi que les politiques des ex-Villes concernant le versement des subventions.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'Association de baseball mineur Les Deux Rives, 171, rue de Bourgneuf, Gatineau, Québec, J8M 1X3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71020-971	2 500 \$	Soutien aux organismes sportifs - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71030-971	2 500 \$		Soutien aux organismes communautaires // Contributions
71020-971		2 500 \$	Soutien aux organismes sportifs // Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1208

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-31 - 35 562,48 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-31 d'un montant total de 35 562,48 \$ pour la période du 22 au 28 juillet 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1209

SOUSSION 2006 SP 018A - EXPERT CONSEIL EN SÉCURITÉ EXCES INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN GLOBAL DE SÉCURITÉ DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 143 577 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Expert conseil en sécurité EXCES inc., 178, rue Notre-Dame, L'Assomption, Québec, J5W 4M9, pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du plan global de sécurité dans les édifices municipaux au montant total de 143 577 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 juin 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE -2006-297.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
79910-411-52271	136 017 \$	Sécurité dans les édifices publics - Serv. prof. et génie
04-13493	7 560 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1210

SOUSSION 2006 SP 176 - ÉQUIPEMENT N.C.N. LTÉE - ACHAT DE SYSTÈMES D'ÉTANÇONNEMENT HYDRAULIQUE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 41 603,15 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Équipement N.C.N. Ltée, 1204 Ouest, rue de Louvain, Montréal, Québec, H4N 1G5, pour la fourniture de systèmes d'étanchonnement hydraulique, pour un montant total de 41 603,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 juillet 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60047-001-52272	39 412,55 \$	Achat de système d'étanchonnement - Achat équipements
04-13493	2 190,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
31210-521	39 412,55		Rues pavées // Entr. rép. / Infrs.
03-10110		39 412,55 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Entr. rép. / Infrs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1211

SOUSSION 2006 SP 109 - CONSTRUCTION DJL INC. - ASPHALTAGE 2006 - COUCHE D'USURE ET BORDURES - VERSANT CÔTE D'AZUR - PHASES 4E, 4F ET 5A - SERVICE D'INGÉNIERIE - 196 610,47 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux d'asphaltage – couche d'usure et bordures pour le projet Versant Côte d'Azur, phases 4E, 4F et 5A, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 196 610,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 9 août 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30112-001-52273	40 788,91 \$	Travaux infrast.- Rues de Serignan et Saint-Vallier pavage - Couche d'usure
06-30112-002-52274	70 848,66 \$	Travaux infrast.- Rues de Serignan et Saint-Vallier - Pavage - Autres
06-30112-003-52275	47 572,49 \$	Travaux infrast.- Rues de Serignan et Saint-Vallier - Bordures
06-30112-004-52276	11 939,27 \$	Travaux infrast.- Rues de Serignan et Saint-Vallier - Réfection tourbe
06-30112-005-52277	15 108,68 \$	Travaux infrast.- Rues de Serignan et Saint-Vallier - Passage piétonnier
04-13493	10 352,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1212

SOUSSION 2006 SI 223 - ÉCOTEK PLUS INC. - SERVICES D'HORTICULTURE - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MONTANT APPROXIMATIF DE 29 772,66 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Ecotek Plus inc., 147, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9H 1Z2, pour les services d'horticulture dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 29 772,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission en date du 8 août 2006, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71430-521-52278	28 204,99 \$	Horticulture et arboriculture - Entr. rép. / Infras.
04-13493	1 567,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1213 **SOUMISSION 2006 SI 122 - NADON EXCAVATION ET TRANSPORT SPÉCIALISÉS INC. - TRANSPORT DE BOUES STABILISÉES, DE SABLES ET DE DÉTRITUS HUMIDES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - APPROXIMATIVEMENT 80 000 \$ ANNUELLEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Nadon Excavation et Transport spécialisés inc., 7, chemin Marc-Antoine, Val-des-Monts, Québec, J8N 7X5, pour effectuer le transport de boues stabilisées, de sables et de détritux humides selon l'alternative 1 du bordereau de soumission pour un montant total annuel approximatif de 80 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 mai 2006.

Le contrat sera d'une durée d'un an prenant effet à compter de la date d'approbation de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris, à même le poste budgétaire 02-41460-444 - Granulation – Usine d'épuration des eaux usées - Transport et enfouissement, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1214 **SOUMISSION 2006 SI 217 - SERVICES PROFESSIONNELS - LIGNES DIRECTRICES POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels d'une firme d'experts conseils offrant des services en urbanisme afin d'identifier les lignes directrices pour l'aménagement du centre-ville comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumission, clauses administratives, assurances, offre de services et offre de prix.

Ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Yvon Dallaire , Service d'urbanisme; Réjean Martineau, Service d'urbanisme, servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Louis Chabot, Service d'urbanisme; Éric Boutet, Service d'urbanisme, servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Suzanne Dagenais, Planification stratégique; Marc-André Roy, Planification stratégique, servira de substitut en cas d'absence de cette dernière;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2006-1215 **ENTENTE ADMINISTRATIVE À LA TRANSMISSION ET À L'UTILISATION DE DONNÉES DÉNOMINALISÉES SPÉCIFIQUES À CHACUNE DES ENTREPRISES AGRICOLES, À LA PÉDOLOGIE ET AU POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) propose une entente administrative à la Ville de Gatineau concernant la transmission et l'utilisation de données dénominalisées spécifiques à chacune des entreprises agricoles, à la pédologie et au potentiel agricole des sols;

CONSIDÉRANT QUE ces documents permettront à la Ville de réaliser sa mission en regard à la planification de son territoire agricole dans le respect des orientations gouvernementales de 2001 en matière d'aménagement du territoire agricole ainsi que de l'addenda de 2005 complétant les orientations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit en échange des documents, s'engager entre autres, à ne pas rendre publique les informations transmises par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces documents seront d'une grande utilité dans l'application du droit d'accroissement des entreprises d'élevage et de la directive sur les odeurs tout en facilitant l'analyse des demandes déposées auprès du Comité consultatif agricole :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer, avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, l'entente administrative à la transmission et à l'utilisation de données dénominalisées spécifiques à chacune des entreprises agricoles, à la pédologie et au potentiel agricole des sols.

Adoptée

CE-2006-1216 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des retraités de l'enseignement du Québec à l'attention de madame Nicole Morin-Laplante, 15, rue McFaul, Gatineau, Québec, J8L 3M4, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 5 septembre 2006 au profit de la Fondation Laure-Gaudreault, la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées, la Société québécoise du cancer et la Société Alzheimer de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1217 **SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DE BALLE AMATEUR LES DEUX RIVES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association de balle amateur Les Deux Rives à l'attention de monsieur Michel Carleton, 171, rue de Bourgneuf, Gatineau, Québec, J8M 1X3, à titre de subvention dans le cadre du championnat provincial qui se tiendra du 1^{er} au 4 septembre 2006 à Trois-Rivières.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1218 **SUBVENTION DE 425 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUILS ROULANTS DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuils roulants de l'Outaouais, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention dans le cadre du Roulethon annuel qui aura lieu le 9 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1219 **SUBVENTION DE 500 \$ - FONDATION RÊVES D'ENFANTS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fondation Rêves d'enfants, 4200, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2W 2R2, à titre de subvention dans le cadre de la compétition amicale internationale du Festival de montgolfières de Gatineau le 1^{er} septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	300 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11403-972	200 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1220 **SUBVENTION DE 550 \$ - ACTION QUARTIERS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de Action Quartiers à l'attention de madame Nadia Laviolette, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour les activités des résidants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	250 \$	Patrice Martin – de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond–Vanier subventions
11408-972	200 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1221 SUBVENTION DE 300 \$ - CORPORATION AYDELU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Corporation Aydelu à l'attention de monsieur Dennis Foran, 94, rue du Patrimoine, C.P. 250, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité au profit de la Sclérose en plaques qui aura lieu le 9 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1222 PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CHRISTINE DUMOULIN ET DE MONSIEUR GILLES BERTHIAUME AU POSTE D'INSPECTEUR-CALCULATEUR COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL AU SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES, DIVISION NON RÉSIDENIELLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes d'inspecteur-calculateur commercial, industriel et institutionnel au Service d'évaluation et des transactions immobilières, division non résidentielle, (postes numéros N-2006-056 et N-2006-057 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Christine Dumoulin et de monsieur Gilles Berthiaume au poste d'inspecteur-calculateur commercial, industriel et institutionnel au Service d'évaluation et des transactions immobilières, division non résidentielle.

Le salaire de madame Christine Dumoulin et de monsieur Gilles Berthiaume sera celui de la classe 06, 11^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1223

CENTRE SPORTIF - INVALIDITÉ DES CONVENTIONS SIGNÉES EN 2001

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2001-215 adoptée le 28 février 2001, retenait les services de cinq firmes de professionnels, soit Scéno Plus inc., Les architectes Carrier Savard, Groupe conseil Genivar inc., Sauvé Boucher associés inc. et Les Laboratoires Outaouais inc. pour élaborer le programme architectural et procéder à la préparation des plans et devis préliminaires d'un centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution stipulait que la réalisation de ces mandats ne devrait pas excéder un montant de 550 000 \$, incluant les taxes et que le certificat de crédit disponible numéro 23797 a été émis pour ce montant;

CONSIDÉRANT QUE le virement budgétaire numéro 207-2001 d'un montant de 1,7 million de dollars vers le poste budgétaire «02 65 71025 Complexe sportif» a été décrété par cette même résolution;

CONSIDÉRANT QUE malgré les termes de la résolution numéro CE-2001-215 les contrats qui ont été signés en vertu de celle-ci ne portaient pas seulement sur le programme architectural et les plans et devis préliminaires, mais également sur les plans et devis définitifs, la préparation des appels d'offres et le processus de construction du complexe sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les contrats signés comportaient des engagements de crédits pour une période excédant le 31 décembre 2001, soit la date où l'ex-Ville de Gatineau cessait d'exister afin d'être regroupée avec d'autres municipalités pour former la Ville de Gatineau à partir du 1^{er} janvier 2002;

CONSIDÉRANT QUE contrairement à ce qu'exigeait l'article 115 de l'annexe IV de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. , c. 2000, c.56) (devenu l'article 115 de la Charte de la Ville de Gatineau (L.R.Q., c. C-11.1)), la résolution numéro CE-2001-215 n'a pas été autorisée par le comité de transition de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette absence d'autorisation rend les contrats nuls et sans effet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville prenne acte de ce fait juridique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte du caractère nul et sans effet des conventions signées en vertu de la résolution numéro CE-2001-215 de l'ex-Ville de Gatineau avec les firmes Scéno Plus inc., Les architectes Carrier Savard, Groupe conseil Genivar inc. et Sauvé Boucher associés inc., lesquelles font partie intégrante de la présente.

De plus, la Ville réserve tous ses recours visant la remise en état des parties dans leur position initiale au moment de la signature des conventions.

Adoptée

CE-2006-1224* GESTION DE L'ÉDIFICE LA FONDERIE - GESTION A.R.S.O.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a confié à Gestion A.R.S.O. l'administration des terrains sportifs de l'édifice La Fonderie situé au 211, rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'il y a litige entre la Ville et Gestion A.R.S.O. touchant certains points du protocole régissant l'administration de ces terrains sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, le 17 janvier 2006, le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à poursuivre les démarches avec Gestion A.R.S.O. afin d'apporter des solutions négociées aux points en litige;

CONSIDÉRANT QUE Gestion A.R.S.O. s'est engagée, lors de la rencontre du 20 juin 2006, à payer la totalité de son loyer pour les mois d'octobre, novembre, décembre 2005 ainsi que ceux de janvier, février et mars 2006, au montant de 63 263,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE Gestion A.R.S.O. n'a pas respecté entièrement cet engagement en ne versant qu'un montant de 25 000 \$ le 27 juin 2006. Par la suite, Gestion A.R.S.O. a remis un deuxième chèque de 37 613,88 \$ le 10 juillet 2006;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, ce montant a été payé à partir de la marge de crédit de Gestion A.R.S.O., marge qui est garantie par la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les recommandations suivantes :

- 1 - Faire parvenir un avis écrit à Gestion A.R.S.O., délai de 60 jours (article 2.3 du protocole), afin de mettre fin au protocole d'entente entre la Ville et Gestion A.R.S.O. pour l'administration des terrains sportifs de l'édifice La Fonderie, 211, rue Montcalm, conformément à l'article 2.3 du protocole.
- 2 - Mandater le Module de la culture et des loisirs afin :
 - a) d'établir, en date du 30 octobre, les montants dus par Gestion A.R.S.O. conformément à l'article 2.4;
 - b) de prendre en charge la gestion de l'ensemble des activités à la Fonderie.
- 3 - Autoriser le Module de la culture et des loisirs à entreprendre toutes les procédures nécessaires afin de récupérer les sommes dues.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à réduire le cautionnement sur la marge de crédit de 50 000 \$ et l'emprunt de 200 000 \$ (CM-2004-323) à un montant équivalent au solde en date de l'approbation de la présente résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva vice président du comité exécutif préside la séance.

CE-2006-1225

ENGAGEMENT DE MONSIEUR MATHIEU MEILLEUR AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR CENTRE OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, secteur Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de monsieur Mathieu Meilleur au poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, secteur Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Meilleur sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Meilleur sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-39800-114 – Transport – Atelier mécanique - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1226

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JONATHAN CHAURET AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PERMIS, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, DIVISION URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien aux permis au Centre de services d'Aylmer, division urbanisme, (poste numéro N-2004-009 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Jonathan Chauret au poste de technicien aux permis au Centre de services d'Aylmer, division urbanisme.

Monsieur Jonathan Chauret est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Chauret sera celui de la classe VII, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-CUO.

Cet engagement à l'essai est conditionnel à ce que la période d'essai de trois mois de monsieur Rock Lépine au poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services d'Aylmer, division urbanisme prévue le 12 septembre 2006 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-112 – Centre de services d'Aylmer – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1227
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2006-1416

**MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC MICHAUD AU POSTE DE
TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - PERMIS D'AFFAIRES, CENTRE DE SERVICES DE
GATINEAU, DIVISION URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de Services de Gatineau, division urbanisme, (poste numéro 112 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Marc Michaud, au poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de Services de Gatineau, division urbanisme.

Monsieur Marc Michaud est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Michaud sera celui de la classe 09, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13230-112 – Centre de Services de Gatineau – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1228
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2006-1655

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME JULIE PAPINEAU,
ADMINISTRATEUR, RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES,
MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Papineau occupant le poste d'administrateur, ressources matérielles et financières au Module de l'administration et des finances, a formulé une demande afin de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 10 octobre 2006 au 9 septembre 2007 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du module concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Julie Papineau, administrateur, ressources matérielles et financières au Module de l'administration et des finances, un congé sans solde pour la période du 10 octobre 2006 au 9 septembre 2007.

Adoptée

CE-2006-1229

FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 107546

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 107546 a été engagé à titre d'animateur au site du camp de jour de Nicolas-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le 7 août 2006, l'employé n'a pas respecté les points 1.2 et 1.4 du code d'éthique établi dans le cadre des camps de jour de la Ville de Gatineau et qu'à cet effet, il a mis en péril la sécurité des enfants sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été rencontré le 8 août 2006 par son superviseur, son responsable ainsi que par le coordonnateur d'activités de la section des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Centre de services de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre, il a été décidé de procéder au congédiement de l'employé numéro 107546 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à procéder à la fin d'emploi de l'employé numéro 107546.

Adoptée

CE-2006-1230

JUGEMENT - COMPAGNIE 170844 CANADA INC. c. VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 170844 Canada inc. intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau en date du 10 juin 2004 pour un montant de 53 843,33 \$ concernant le remboursement de sa quote-part des ouvrages de rétention reliée à des pluies de récurrence de 5-100 ans, et ce, en vertu d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Cour du Québec a rendu une décision en date du 20 juillet 2006 condamnant la Ville à payer la somme de 41 047,52 \$ plus intérêts et indemnités additionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser la somme de 52 365,89 \$, incluant les intérêts et indemnités additionnelles, à la firme Dufour, Isabelle, Leduc en fidéicommiss, sur présentation d'une pièce de comptes à payer du Service des affaires juridiques, afin de donner suite au jugement de la Cour du Québec suite à la poursuite intentée contre la Ville de Gatineau par la compagnie 170844 Canada inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991-81501	52 365,89 \$	Auto-assurance - Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2006.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif